

Le fils de Kadhafi arrêté pour avoir maltraité un domestique Marocain en Suisse - Casablanca

Écrit par

Vendredi, 18 Juillet 2008 18:40 - Mis à jour Vendredi, 18 Juillet 2008 19:39

Le fils cadet du colonel Kadhafi avait été inculpé pour maltraitance de deux domestiques.

Il a passé deux nuits à la prison du Palais de Justice, a indiqué jeudi à l'ATS son avocat Robert Assaël, confirmant une information diffusée mercredi par la Radio suisse romande. Le juge d'instruction Michel-Alexandre Graber l'a inculpé de lésions corporelles simples, menaces et contraintes envers deux domestiques, une Tunisienne et un Marocain, qui ont déposé plainte samedi.

Epouse inculpée

Le juge a retenu les mêmes charges à l'encontre de la belle-fille du président libyen. Enceinte de neuf mois, elle a été prise de malaise lors de son interpellation mardi et séjourne depuis aux Hôpitaux universitaires de Genève. Elle a à nouveau été entendue par le juge d'instruction jeudi matin.

Enfin, deux gardes du corps ont été inculpés d'opposition aux actes d'autorité. Ils se sont interposés aux forces de l'ordre mardi.

Contacté jeudi matin par l'ATS, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) s'est refusé à tout commentaire concernant cette affaire.

Les Kadhafi sont venus à Genève pour donner naissance à leur enfant, selon Me Assaël. Le couple est arrivé le 5 juillet et est descendu à l'Hôtel Président Wilson, où ils ont été interpellés.

Les employées de l'Hôtel Président Wilson ont été révoltées par le comportement d'Hannibal Kadhafi et de son épouse, a déclaré jeudi après-midi à l'ATS l'avocat des domestiques François Membrez.

La domestique tunisienne, employée depuis un mois par le couple Kadhafi, est couverte d'ecchymoses, a expliqué son avocat. Quant à son collègue, un Marocain au service du couple depuis cinq ans, il porterait des traces de coups plus anciens, vraisemblablement reçus en

Écrit par

Vendredi, 18 Juillet 2008 18:40 - Mis à jour Vendredi, 18 Juillet 2008 19:39

Libye.

L'audience de confrontation qui a commencé jeudi peu après midi se poursuit. Inculpés de lésions corporelles simples, menaces et contraintes par le juge d'instruction genevois Michel-Alexandre Graber, Hannibal Kadhafi et son épouse nient en bloc les faits qui leurs sont reprochés, a précisé Me Membrez.

Condamné en France

Ce n'est pas la première fois que Hannibal Kadhafi, 32 ans, a maille à partir avec la justice en Europe. En mai 2005, il a été condamné par le tribunal correctionnel de Paris à quatre mois de prison avec sursis et 500 euros d'amende pour avoir frappé sa femme enceinte de sept mois dans un palace parisien et port d'arme sans permis.

L'année précédente, en septembre 2004, le fils de Mouammar Kadhafi avait été interpellé en état d'ivresse alors qu'il roulait à contresens et à vive allure sur les Champs-Élysées au volant d'une Porsche. Ses gardes du corps s'étaient interposés lors de l'intervention de la police.

Un des gardes du corps avait été condamné à un mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amende. Mais Hannibal Kadhafi avait échappé aux poursuites sur la base d'une immunité diplomatique dont en fait il ne bénéficiait pas.

20 Minutes Suisse

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)